

**-REUNION du Bureau du 16 juin 2026
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du Syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mardi 16 juin 2026 à 19h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

M. NANCHI	Président du Syndicat mixte BUCOPA
Mme ANDRÉ Claire	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. BOURDEAUDUCQ Vincent	2 ^{ème} Vice-président du Syndicat mixte BUCOPA
Mme DEGUT-FABIANO Mathilde	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. DELOCHE Xavier	3 ^{ème} Vice-président du Syndicat mixte BUCOPA
M. MANCUSO Vincent	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. MAROQUENNE Bernard	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. MARTIN Daniel	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. TOSEL Frédéric	5 ^{ème} Vice-président du Syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du Syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

Etaient excusés

Mme BARBARIN	4 ^{ème} Vice-présidente du Syndicat mixte BUCOPA
M. BELAIR	1 ^{ère} Vice-président du Syndicat mixte BUCOPA
M. GOUVERNEUR	7 ^{ème} Vice-président du Syndicat mixte BUCOPA
Mme POMMAZ	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
Mme TERRIER	6 ^{ème} Vice-président du Syndicat mixte BUCOPA

1. PRÉAMBULE ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE

En préambule, le Président remercie l'ensemble des membres présents et rappelle les points inscrits à l'ordre du jour. Un tour de table est ensuite réalisé afin de permettre à chacun de se présenter.

Modalités de fonctionnement du Bureau :

- **Cadre** : Les règles de fonctionnement de l'instance sont définies par le règlement intérieur du Syndicat mixte.
- **Calendrier des réunions** : L'organisation des réunions de Bureau est directement dictée par l'actualité des avis réglementaires que le syndicat doit rendre (notamment sur les Plans Locaux d'Urbanisme - PLU). Il n'y a donc pas de périodicité régulière fixe.
- **Gouvernance et territoires** : Les 4 communautés de communes membres sont associées au Bureau à travers la répartition des élus au sein de celui-ci. L'objectif étant que ces derniers assurent une diffusion fluide de l'information au sein de leurs intercommunalités respectives.
- **Jours retenus** : Le Bureau se réunira de préférence le **mercredi**. Les Conseils syndicaux (dédiés au vote des délibérations obligatoires) se tiendront les **mercredis ou jeudis**.
- *Action en cours* : Une demande va être adressée à la 3CM pour connaître le calendrier de leurs propres conseils afin d'éviter les doublons.

Le Président consulte les élus sur d'éventuelles propositions de modification ou d'amélioration de cette organisation, aucune observation n'est formulée.

2. ATTRIBUTION DES DOMAINES DE COMPÉTENCE THEMATIQUES DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Président propose que chacun des Vice-présidents puissent suivre plus précisément des thématiques inhérentes au contenu du SCoT de manière à impliquer l'ensemble des élus du territoire.

Le Président propose de répartir par bloc de thématiques les 8 Vice-présidents du Syndicat mixte comme suit :

- **Relations inter-territoriales** : Philippe BELAIR
- **Transport – Mobilité** : Vincent BOURDEAUDUCQ
- **Habitat – Logement – Architecture et Paysages** : Xavier DELOCHE
- **Tourisme – Montagne** : Estelle BARBARIN
- **Energie – Ressources** : Frédéric TOSEL
- **Economie – Commerce** : Caroline TERRIER
- **Espace naturel et Environnement** : Christian GOUVERNEUR
- **Agriculture** : Lionel MANOS

En réponse à une question de Xavier DELOCHE sur le rôle exact lié à ces désignations, il est précisé que dans le cadre de la révision générale du SCoT dans un premier temps, chaque Vice-président aura pour mission d'approfondir cette thématique et en coordination avec le chef de projet, préparer le contenu du DOO du SCoT.

3. LE POINT MAJEUR DU MANDAT : LA RÉVISION DU SCoT

Le Président rappelle le rôle central du Bureau dans la procédure de révision en cours : fixer les grandes orientations qui seront ensuite soumises au Conseil syndical, et sécuriser le rendu des avis obligatoires.

A. Gouvernance de la révision

Trois instances spécifiques sont constituées pour mener à bien cette procédure :

1. **Le Comité Technique** : Composé du Président, du chef de projet et du cabinet d'études.
2. **Le Comité de Pilotage (COPIL)** : Réunissant le Bureau et les Présidents des 4 communautés de communes, instance décisionnelle qui acte les choix stratégiques.
3. **Le Comité de Concertation** : Réunissant le COPIL et les Personnes Publiques Associées (PPA) pour partager et co-construire les décisions.

Ces instances seront pleinement mobilisées à partir de **septembre prochain** et jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT.

B. Calendrier opérationnel et procédures d'urbanisme

Le Président indique que le calendrier de la révision du SCoT initialement prévu était calé pour répondre à l'obligation légale de rendre conforme le SCoT avec la loi Climat Résilience au plus tard le 22 février 2027.

Depuis cette date, est intervenue la décision nationale d'implanter une paire D'EPR2 à proximité immédiate de la centrale du Bugey. La mise en œuvre de cette décision impose la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux pour le démarrage du chantier.

MECDU (Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme) :

Cette procédure prévue par les dispositions de la loi de juin 2023 sur l'implantation des nouveaux projets électronucléaire est une procédure administrative spécifique de compétence de l'Etat. Aussi, les services de l'Etat nous demandent aujourd'hui d'attendre la fin de cette procédure pour arrêter notre SCoT.

La procédure pour rendre compatibles le SCoT et les PLU de Loyettes et de Saint-Vulbas s'achèvera selon le calendrier présenté par les services de l'Etat en septembre 2027.

Approbation du SCoT : Elle est projetée pour le milieu de l'année 2028 pour tenir compte de cette demande des services de l'Etat. Le calendrier initial est donc repoussé d'un an environ.

- **Action à mener** : Le Président propose de rédiger un courrier à l'attention de Monsieur le préfet de l'Ain qui aura pour objet de lui demander de nous confirmer par écrit cette demande de report d'arrêt de notre SCoT pour sécuriser le calendrier d'obligation de mise en compatibilité du SCoT et des PLU au regard des dispositions législatives en vigueur.

C. Prochaines échéances de la révision générale du SCoT

- Olivier PREMILLIEU indique que nous allons commencer la rédaction du document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT qui constitue la traduction réglementaire des orientations stratégiques définies dans le PAS.
- **Prochaines étapes** :
 - Le Conseil syndical du 1^{er} juillet prochain sera consacré pour une large part à la présentation de la procédure de révision du SCoT aux nouveaux élus.
 - Des rencontres d'échange avec chacune des quatre intercommunalités vont être programmées dans le courant du mois de **septembre**.

4. AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DU SCoT BUGEY SUD

Le Bureau examine le projet de SCoT arrêté de la structure voisine Bugey Sud. Après discussions, les membres du Bureau rendent un **avis favorable**.

5. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX INSTANCES EXTÉRIEURES

- **L'inter-SCoT**:

Le Président rappelle que la gouvernance de l'Inter-Scot de l'Aire Métropolitaine Lyon Saint-Étienne (AMELYSE) repose sur une coopération volontaire entre les structures porteuses des SCoT du territoire AMELYSE. Cette démarche constitue un espace permanent de dialogue, de coordination et de construction de stratégies communes entre les présidents des SCoT. Sa structure informelle ne nécessite pas de désignation de membre.

Le pilotage politique est assuré par les présidents des syndicats mixtes de SCoT, qui se réunissent régulièrement afin de définir les orientations et les priorités de travail communes. Ces rencontres constituent l'instance stratégique de l'Inter-Scot. Des comités techniques réunissent régulièrement les chefs de projet des SCoT et ses partenaires afin de partager les connaissances, suivre les études et élaborer le programme de travail annuel.

L'animation technique de la démarche est confiée aux Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Étienne (UrbaLyon et Epures), qui coordonnent les travaux, produisent les études, assurent le suivi des observatoires et accompagnent l'élaboration des positions communes.

- **La Fédération nationale des SCoT**

C'est une association qui rassemble les établissements publics porteurs de Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle nationale. Elle a pour vocation de représenter les territoires de planification, de favoriser l'échange d'expériences entre ses membres et de contribuer aux politiques nationales d'aménagement du territoire. Elle constitue à la fois un centre de ressources, un réseau d'expertise et un interlocuteur privilégié de l'État sur les questions d'urbanisme, d'aménagement, de transition écologique, de sobriété foncière, de mobilité, d'habitat et de développement économique.

La gouvernance de la Fédération nationale des SCoT repose sur un modèle associatif garantissant la représentation de l'ensemble des territoires adhérents. Les membres sont les établissements publics porteurs de SCoT, chacun étant représenté au sein des instances de la Fédération selon le principe fondamental d'égalité : « un SCoT, une voix », quelle que soit sa taille ou son poids démographique.

Le Syndicat mixte doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Le Président propose :

Titulaire : le Président

Suppléant : Philippe BELAIR, 1^{er} Vice-président

- **Commission Locale de l'Eau (CLE)** : Le Bureau propose la candidature des élus suivants :
 - **Titulaire** : M. Christian GOUVERNEUR
 - **Suppléant** : M. Frédéric TOSEL

6. PRÉPARATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 01/07/2026

Il est procédé à l'examen et à la présentation des projets de délibérations qui seront soumis au vote des délégués lors du Conseil syndical du 1er juillet 2026.

7. POINTS D'INFORMATION

Relations avec le Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD)

Le Président informe le Bureau que des rencontres régulières (2 réunions par an) ont lieu avec le SCoT des Boucles du Rhône en Dauphiné, limitrophe au BUCOPA en rive gauche du Rhône. Ce territoire partage en effet avec le BUCOPA de nombreux sujets d'aménagement du territoire et de futurs projets d'infrastructures en lien avec l'arrivée des réacteurs nucléaires EPR2 : projets de nouveau franchissement, accueil de population, mobilité, développement économique...

Focus sur le projet EPR2 : Xavier DELOCHE interroge le Bureau sur la gouvernance et l'accompagnement financier de ce grand chantier.

Les éléments suivants sont précisés :

- **Gouvernance** :
 - *Niveau régional* : Fabrice GRAVIER est le coordonnateur global du projet EPR2 sous l'autorité du Préfet de Région.
 - *Niveau Départemental* : Emma BREDIN de la DDT de l'Ain est la chargée de mission EPR2 à l'échelle du département de l'Ain.
- **EDF** : Des référents spécifiques ont été nommés pour faire l'interface avec les Communautés de communes dont la principale est madame Laurence POUSSEL.
- **Volet budgétaire** : Une enveloppe financière de 60 millions d'euros est d'ores et déjà fléchée par EDF pour financer des projets d'infrastructures locaux qui permettent aux territoires de faciliter l'accueil des nouveaux salariés et de leurs familles notamment.
- **Suivi technique** : Olivier PREMILLIEU souligne l'importance d'un interlocuteur technique dédié à la phase de chantier et aux travaux de court terme. Ce suivi est crucial pour s'assurer que les choix d'aménagement opérationnels restent cohérents avec les orientations du SCoT, en particulier sur les trois thématiques majeures : la circulation (infrastructures routières, franchissement du pont), les équipements publics et le logement.

La séance est levée à 21h30